

C.S.A.P. LUXEMBOURG

Siège Social : Val Vert 1, 6700 Arlon

N° Entreprise : 418.256.080

Réunion le premier mardi du mois à 20 heures, à la cafétéria du camping des Cabrettes, Rue de la Semois 28, 6824 Florenville

Président

Annie CROCHET

Secrétaire

Josette DOCQ

Compte général :BE45 0682 1574 3989

Vice-Président

Guy LEJEUNE

Trésorier

Annie CROCHET

Compte licence :BE93 3601 0982 9567

Administrateurs : Philippe Denis, Jules Lambert, Olivier Menu, Fabienne Restiaux, Nadine Rezer.

Délégués de la C.S.A.P. Luxembourg aux Commissions A.S.A.F.

Auto Cross/Kart Cross :	Pascal VOLVERT
C.A.S. :	Guy LEJEUNE, Fabienne RESTIAUX
C.C.C.S. :	Martine JACQUEMIN, Johnny DEVILLET
C.C.C.T. :	Guy LEJEUNE, Fabienne RESTIAUX
Calendrier :	Annie CROCHET
Classement :	Annie CROCHET
Course de Côte/ Sprint :	Philippe DENIS, Guy LEJEUNE
Licences :	Nadine REZER
Médical :	Guy LEJEUNE, Fabienne RESTIAUX
Peloton (Karting et Circuit) :	Patrice GUILMOT, Thierry VAN DEN ABEL
Promotion :	Annie CROCHET
Rallye:	Guy LEJEUNE, Fabienne RESTIAUX
Rallye-Sprint :	Guy LEJEUNE, Fabienne RESTIAUX
RKX	Pascal VOLVERT, Guy LEJEUNE
Sécurité-Homologation :	Guy LEJEUNE, Philippe DENIS
Slalom :	Kevin MOREAU, Annie CROCHET
Vintage	Philippe DENIS, Guy LEJEUNE
Conseil de Discipline :	Effectif : Annie CROCHET - Suppléant :
Tribunal Sportif :	Effectif : - Suppléant :

CLUBS AFFILIÉS

04. ECURIE DES FORETS

C/o Mme Annie CROCHET

Val Vert 1 Waltzing à 6700 ARLON – 063/22 29 57 -0478 42 05 01 - annie.crochet@gmail.com

06. ECURIE LI SKIRON

C/o M. Pascal VOLVERT

Rue d'Erneuville, 41 à 6972 TENNEVILLE- 0470 90 29 73 - ecurie.liskiron@outlook.com

07. LUXEMBOURG MOTOR CLUB DE FLORENVILLE (LMCF)

C/o Mme Josette DOCQ

Rue de Martué 55 à 6821 Lacuisine Florenville – 0495 67 42 09 – olivier.lx718@gmail.com

08. GAUME RACING CLUB

C/o M. Arnaud MOREAUX

Rue de Dampicourt, 18 à 6762 St MARD - 063/58 32 72 – 00 352 691/66 65 79 - ccgrandcourt@skynet.be

25. CLUB MOTEUR PASSION CHINY

C/o Mme Fabienne RESTIAUX

Rue de la Gare 27 à 6810 CHINY - 061 / 32 81 39 - cmpchiny@outlook.be

26. MOTOR CLUB DE LA HAUTE SÛRE.

C/o M. Philippe DENIS

Rue Saint Eloi 35 à 6640 VAUX SUR SÛRE – 061/26 69 95 - 0478 65 57 71 - phdenis@hotmail.com

27. ROBEL CAR TROPHY

C/o Mme Carine MAYENEZ, rue Yvan Gils, 49 à 6769 HOUDRIGNY – 0474 84 80 78 – cclacambuse@gmail.com

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

PRINCIPES GENERAUX

Art. 1. - La Commission Sportive Provinciale de Luxembourg ASBL (CSAP Lux) est reconnue par la Commission Sportive Nationale (RACB Sport) détentrice du pouvoir sportif national, par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF), détentrice du pouvoir au niveau de la Communauté Française de Belgique et les pouvoirs publics luxembourgeois pour régir le sport automobile, le Kart-Cross et le Karting dans la province de Luxembourg. Pour assurer le meilleur exercice de ce pouvoir, la CSAP Lux a établi le présent règlement d'ordre intérieur.

Art. 2. - Conformément à ses statuts, la CSAP Lux est dirigée par un comité élu, qui gère toutes les disciplines du sport automobile, y compris le Kart-Cross et du Karting, il est chargé de la réglementation des épreuves. En dehors des membres du comité, toute personne concernée par ses travaux, peut prétendre y participer pour autant qu'elle fasse partie d'un des clubs reconnus et qu'elle en fasse la demande écrite au secrétariat, avec copie au Président (idem pour assister à un CA).

Le Conseil d'Administration se compose d'un maximum de **8** personnes.

Art. 3. - CLUBS RECONNUS

Pour être reconnu par la CSAP Lux, les clubs doivent satisfaire aux conditions prévues par les statuts et annuellement désigner par écrit leurs représentants dûment mandatés auprès de l'assemblée générale. Ils devront payer annuellement la cotisation fixée à **190 €**.

Cette somme est à payer pour le 21 septembre au maximum avant la date de l'Assemblée Générale.

En cas de retard dans le paiement, un club ne sera pas autorisé à organiser d'épreuves, ni à délivrer des licences jusqu'à régularisation.

Art. 4. - CALENDRIER

Les demandes de date au calendrier provincial doivent être rentrées par écrit au secrétariat de la CSAP Lux au plus tard pour le 15 septembre de l'année précédant le calendrier visé et un droit de calendrier de **40 €** non déductible par épreuve sera versé à la CSAP Lux.

Le non-respect de cette disposition entraînera une amende automatique de **50 €**.

La CSAP Lux se réserve le droit de refuser les autorisations de passage dans la Province.

Tout conflit existant entre des compétitions jouissant de priorités équivalentes sera tranché de manière ou l'avantage sera donné à celle qui traditionnellement a occupé la date demandée ;

Toute épreuve ayant bénéficié d'une priorité d'inscription et n'ayant pas lieu perdra cette priorité, sauf si cette annulation est due à un cas de force majeure reconnu comme tel par le Conseil d'Administration.

Art. 5. - CHANGEMENT DE DATE, NOUVELLE INSCRIPTION, ANNULATION

Voir Règlement Général ASAF

Art. 6. - REDEVANCES DES VEHICULES

La redevance par véhicule ayant satisfait aux contrôles administratifs et techniques est fixée à :

- **1,50 €** si un pilote ;
- **3,00 €** si plusieurs pilotes (co-pilote ou assimilé).

Cette somme est à payer d'initiative par le club dans les 15 jours qui suit l'épreuve. Le non-respect de cette disposition entraînera une amende automatique de **50 €**.

Tout paiement effectué plus de 30 jours après l'organisation de l'épreuve donnera lieu à une amende automatique de **75 €**.

Art. 7. - REGLEMENT PARTICULIER

Voir Règlement Général A.S.A.F.

Art. 8. - AUTORISATIONS

Avant de pouvoir organiser une épreuve, le club organisateur doit obtenir les documents et les différentes autorisations résultant de la loi du 01/07/1956 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs et notamment son article 20.

Les originaux de ces autorisations seront tenus à la disposition des Commissaires Sportifs désignés pour l'épreuve.

De plus, l'autorisation de la CSAP Lux sera préalable à toute organisation sur l'ensemble du territoire de la Province ou en dehors de ladite Province.

Art. 9. - COMMISSAIRES SPORTIFS ET TECHNIQUES

Les clubs accepteront la présence des commissaires sportifs et techniques dûment mandatés par l'ASAF. Ceux-ci pourront être accompagnés dans leur mission par des commissaires stagiaires qui seront désignés par l'ASAF.

Art 10.-ADMISSION DES DIRECTEURS DE COURSE, DIRECTEURS DE SECURITE ET RELATIONS CONCURRENTS.

Toute personne qui désire être reprise comme directeur de course, directeur de course adjoint, directeur de sécurité, directeur de sécurité adjoint aura pour obligation :

Avant de pouvoir officier seul, le candidat doit travailler à trois épreuves comme stagiaire, il sera convoqué devant le CA pour donner son impression sur le travail effectué durant le stage, l'autorisation définitive sera donnée par la CSAP LUX.

Art. 11. - RENVOI DES DOCUMENTS

Les organisateurs doivent envoyer 3 exemplaires du règlement particulier de leur(s) épreuve(s) :

- Au secrétariat de la province,
- Au trésorier de la province,
- Au responsable de la commission technique, 15 jours avant l'épreuve.
- Au responsable de la commission sportive, 15 jours avant l'épreuve.
- Un exemplaire aux CS, aux CT, à l'Observateur, à l'Inspecteur Sécurité désigné à l'épreuve, au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

Voir en plus le Règlement Sportif Général de l'ASAF pour les autres envois.

Une liste des engagés, un classement général et par classe devront parvenir dans les quinze jours suivant l'épreuve en double exemplaire au secrétariat et au trésorier de la province, au responsable de la commission ainsi qu'au responsable des classements provinciaux. De plus, un dossier complet reprenant autorisations, road- book, parcours, plans de sécurité, addenda, notes de direction de course, attestation d'assurance, etc. sera transmis également dans les quinze jours suivant l'épreuve au secrétariat de la province. Voir en plus le Règlement Sportif Général ASAF pour les autres envois.

Le non-respect de ces dispositions entraînera une amende automatique de **50 € + 25 €** pour frais.

Art. 12.- LITIGES

Tout club organisateur qui ne se mettra pas en règle envers la CSAP, et ce pour quelque motif que ce soit, après rappel et mise en demeure par lettre recommandée, se verra attribuer un blâme, nonobstant le fait de régulariser sa situation.

En cas de refus d'obtempérer ou de récidive, après notification de la CSAP Lux, le club sera automatiquement suspendu de toute organisation jusqu'au règlement du litige.

L'Assemblée Générale pourra exclure ce club de la CSAP Lux et refuser la délivrance de la licence à tous les officiels de ce club en litige (voir Art 7 des statuts de la CSAP Lux)

APPROBATION DU REGLEMENT :

L'Organisateur de l'épreuve qui est en même temps le responsable de la Commission, doit soumettre son règlement à la CSAP Lux pour approbation et copie au Président.

Les règlements seront approuvés par un membre de la CSAP Lux et par le rapporteur à l'ASAF de la discipline.

CHAMPIONNATS DU Luxembourg

Classement des pilotes et des co-pilotes :

Pour être repris au championnat de la CSAP Lux, tout participant doit détenir une licence de la province de Luxembourg et être affilié à un club de la CSAP Lux.

Classement des championnats

Pour l'établissement des classements des différents championnats, il y a lieu de se référer à l'article 10 du Règlement Sportif Général qui s'applique en toutes circonstances.

Auto Cross/Kart Cross – Pascal VOLVERT

Epreuve unique pour 2022 : Hives La Roche

Circuit – Néant

Course de Côte/Sprint – GUY LEJEUNE

Minimum 3 de la province + 2 au choix

Minimum 3 épreuves

Peloton (Karting et Circuit) : Patrice GUILMOT

Rallye-Sprint – Guy LEJEUNE

minimum 2 de la province + 2 au choix

Minimum 3 épreuves

Rallye – Guy LEJEUNE

6 maximum (FWB ou provincial) – minimum 3

Slalom – Kevin MOREAU

Lescheret + 2 épreuves FWB, au choix

Liste des "OFFICIELS" de la C.S.A.P. du Luxembourg

NOM	PRENOM	FONCTION	NOM DU CLUB	N° CLUB	LIC.
BALON	JACQUES	DC/DS/RC	ECURIE DES FORETS	04	732
BURHAIN	JOEL	DC/DS/RC	ECURIE LI SKIRON	06	737
BURNET	LUDOVIC	DS ADJOINT	CMP CHINY	25	726
CERQUEIRA	ALEXANDRE	RC	ROBEL CAR TROPHY	27	740
CLOTUCHE	MARYSE	SECRETAIRE	MOTOR CLUB HAUTE SURE	26	777
CROCHET	ANNIE	PRESIDENTE/SECRETAIRE	ECURIE DES FORETS	04	703
DANLOY	BERNARD	DC/DS/RC	ECURIE LI SKIRON	06	741
DENIS	CHRISTOPHE	DS ADJOINT Stagiaire	GAUME RACING CLUB	08	
DENIS	HELENE	SECRETAIRE	MOTOR CLUB HAUTE SURE	26	
DENIS	PHILIPPE	ADMINISTRATEUR/DS ADJOINT	MOTOR CLUB HAUTE SURE	26	776
DEVILLET	JOHNNY	CS/RC	ECURIE DES FORETS	04	707
DOCQ	JOSETTE	ADMINISTRATEUR/SECRETAIRE CT/CT	LUXEMBOURG MOTOR CLUB	07	717
FAGNY	EDDY	DC/DS/RC	GAUME RACING CLUB	08	758
GUILMOT	PATRICE	DC/DS/RC	ECURIE DES FORETS	04	759
HABRAN	CYRILLE	DS	CMP CHINY	25	747
HAMON	ANTOINE	RC stagiaire	ROBEL CAR TROPHY	27	
HANSENS	IVAN	DS/RC	ECURIE LI SKIRON	06	735
JACOB	JEAN-LOUIS	DC ADJOINT/DS ADJOINT/RC	ROBEL CAR TROPHY	27	750
JACQUEMIN	MARTINE	DC ADJOINT/CS/RC/SECRETAIRE	ECURIE DES FORETS	04	752
LAMBERT	JULES	ADMINISTRATEUR/DC/DS/RC	ECURIE DES FORETS	04	701
LEJEUNE	GUY	ADMINISTRATEUR/DC/DS/RC/CT	CMP CHINY	25	728
MAYENEZ	CARINE	SECRETAIRE	ROBEL CAR TROPHY	27	756
MENU	OLIVIER	ADMINISTRATEUR/CT/RC	LUXEMBOURG MOTOR CLUB	07	718
MOREAUX	ARNAUD	DC/DS/RC	GAUME RACING CLUB	08	748
MOREAUX	SIMON	DS ADJOINT stagiaire	GAUME RACING CLUB	08	745
MOUZELARD	NATHALIE	RC	MOTOR CLUB HAUTE SURE	26	771
RENSON	JEAN-PIERRE	DS	ECURIE LI SKIRON	06	736
RESTIAUX	FABIENNE	ADMINISTRATEUR/DC/SECRETAIRE CT	CMP CHINY	25	731
REZER	NADINE	ADMINISTRATEUR/LICENCES	ECURIE DES FORETS	04	719
SCHMITZ	JEAN-PIERRE	RC	MOTOR CLUB HAUTE SURE	26	775
THIERY	PHILIPPE	DC/DS/RC	GAUME RACING CLUB	08	746
THIRY	ELISE	SECRETAIRE	CMP CHINY	25	779
VAN DE ABEL	THIERRY	DC/DS/RC	ECURIE DES FORETS	04	
VERJANS	LUC	RC	ROBEL CAR TROPHY	27	744
VOLVERT	PATRICK	RC	ECURIE LI SKIRON	06	739
VOLVERT	PASCAL	DC/DS/RC	ECURIE LI SKIRON	06	738